

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.
 ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :
Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,
 Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse exacte de l'auteur, dans le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 1.ER novembre.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle: Successions en déshérence.

— On lit dans le *Moniteur* :

« *L'Indépendance belge* a publié récemment un article relatif à des dispositions qui auraient été concertées entre le gouvernement français et le gouvernement belge, pour faciliter le passage par l'un ou l'autre de ces deux Etats, des voyageurs qui se rendent dans des pays plus éloignés.

» Cet article a été reproduit par la plupart des journaux, et comme il contient quelques inexactitudes, le gouvernement croit, dans l'intérêt des voyageurs belges, devoir rappeler que les étrangers ne sont admis en France que porteurs de passe-ports réguliers et revêtus du visa diplomatique. Le gouvernement belge seul a autorisé le passage à travers le royaume de voyageurs français venant de France, qui ne font qu'emprunter notre territoire pour se rendre directement à l'étranger, sans les astreindre à faire viser leur passe-port par un agent diplomatique; mais ils n'en sont pas moins tenus d'exhiber un passe-port non périmé et un coupon de voyage et leur bulletin de colis constatant que leur voyage est payé pour une destination au-delà de la Belgique. La même tolérance a été étendue à la frontière de Verviers à l'égard des voyageurs qui entrent par cette partie de la frontière.

» Les voyageurs du département français limitrophe de la Belgique peuvent se rendre dans la province belge également limitrophe, moyennant la simple constatation de leur identité, mais ils ne peuvent pénétrer plus avant en Belgique sans être soumis à la formalité des passe-ports.

» La réciprocité existe en France pour les habitants de la province belge limitrophe, et cette tolérance, qui a pour but d'entretenir des relations de bon voisinage, existe depuis nombre d'années.

CHEMIN DE FER DU NORD.

SERVICE D'HIVER à dater du 15 octobre 1856.

DE LILLE A MOUSCRON.

	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Lille	5 »	6 45	9 30	12 15	1 15	3 30	4 40	8 05	11 »
Roubaix	5 46	7 01	10 »	12 31	1 31	3 46	4 56	8 21	11 46
Tourcoing	5 22	7 07	10 10	12 37	1 37	3 52	5 02	8 27	11 21
Mouscr. Arr.	5 35	7 20	10 30	12 50	1 50	4 05	5 15	8 40	» »

DE MOUSCRON A LILLE.

	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Mouscr. Dép.	» »	7 45	8 25	11 30	1 30	2 20	4 50	6 55	9 »
Tourcoing	5 15	7 55	8 45	11 40	1 45	2 30	5 »	7 15	9 10
Roubaix	5 22	8 02	9 »	11 47	2 05	2 37	5 07	7 35	9 17
Lille	5 40	8 20	9 25	12 05	2 30	2 55	5 25	8 »	9 35

Chronique locale.

On nous assure qu'un bal offert par les jeunes-gens doit avoir lieu vers la fin du mois de novembre.

Tout fait espérer que ce bal, qui sera donné dans les salons de la Mairie, ouvrira d'une façon brillante les soirées d'hiver.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 20 octobre courant :

M. Piquet, chargé de la classe de 3.^{me} au collège de Tourcoing, est chargé de la classe 2.^{me} au même collège, en remplacement de M. Peyronnet, appelé à d'autres fonctions.

M. Playoust, régent de 4.^{me} au collège de Tourcoing, est chargé de la classe de 3.^{me} au même collège, en remplacement de M. Piquet.

M. Petit, régent de 5.^{me} au collège de Château-Thierry, est nommé régent de 4.^{me} au collège de Tourcoing, en remplacement de M. Playoust.

La fête de la Toussaint tombant cette année un samedi, la solennité des Trépassés, qui ne peut avoir lieu un dimanche, est remise au lundi.

Depuis quelques jours on parle à Tourcoing de plusieurs tentatives de vol. Il y aurait, suivant les on dit, probablement exagérés, une bande de malfaiteurs organisés d'une façon convenable et exploitant la place et les environs. Un Boulanger aurait, assure-t-on, trouvé un individu se promenant dans son grenier. Interpellé sur le but de sa visite, l'audacieux voleur n'a pas jugé à propos de donner la moindre explication sur sa présence; il a même réussi à s'échapper, au grand désespoir de celui qui se proposait de lui procurer gratis le logement et la nourriture.

Il existe à Tourcoing et à Roubaix une habitude qui facilite beaucoup l'industrie des voleurs. Pendant la journée, on laisse toutes les portes ouvertes, et la police, malgré toute la surveillance possible, ne peut empêcher les malfaiteurs d'entrer dans l'intérieur des habitations. Ne serait-ce pas le cas de conseiller aux ménagères d'ouvrir les yeux et de fermer les portes?

CHAPITRE XLV.

PETIT EXTRAIT DU TRAITÉ DES EFFETS ET DES CAUSES.

En rentrant chez lui, monsieur de Bellancourt ne put se livrer au sommeil. Une foule de réflexions s'offraient à son esprit. Plus habile à prévoir les événements qu'à les éviter, il envisageait déjà les inconvénients qui pouvaient résulter de la liaison formée entre sa petite fille et le Mexicain, sans imaginer aucun moyen de sortir d'embarras.

— Si je les marie, disait-il, un caractère aussi jaloux que celui-là fera le malheur de ma pauvre Céline. Se gendarmant à la moindre liberté autorisée par nos usages, au moindre regard qui lui sera adressé par un autre homme, il sera pour elle un vrai tyran. En supposant encore que je me trompe dans mes conjectures, qu'en dois-je attendre pour moi-même? Lié d'intérêt avec les indépendants d'Amérique, chef lui-même, si j'ai bien compris, d'une province insurgée ou peut-être d'un repaire de libustiers, Télasco ne se contente pas encore de cela : il semble ne choisir ses amis que parmi les hommes dont les principes sont diamétralement opposés à ceux que je m'honore de professer. Croira-t-on à ma sincérité quand on me verra accueillir un semblable gendre? Et ne serai-je pas chaque jour exposé à une disgrâce, en apparence méritée? Mais si je ne les marie pas, j'aurai à lutter contre les importunités de ce jeune fou, les larmes de ma fille qui n'en est que trop engouée, le désespoir de l'une, la violence de l'autre, et qui sait à quelles extrémités peut se porter un homme qui ne connaît

La quatrième session des conseils municipaux du département s'ouvrira le 6 au 10 novembre prochain et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

C'est mercredi, 4 novembre, que la cour impériale de Douai tiendra son audience solennelle de rentrée, à onze heures.

Le territoire occupé jadis par l'ancien château du Buc, à Lille, a subi bien des fortunes diverses avant d'être affecté à l'administration des douanes. Au commencement de ce siècle encore, il existait au Cirque un jardin anglais, des cascades, des bosquets, un manège qui occupait le sommet de la butte connue sous le nom de *Motte-Madame*. Une salle de spectacle y a même été installée, et nous trouvons dans une notice de M. V. Derode les trois annonces suivantes :

« Aujourd'hui ... vendémiaire an X. Les artistes dramati-comiques de Tourcoing et de Roubaix réunis au nombre de trente-deux, donneront une représentation de la *Naissance de Jésus*.

« Aujourd'hui 20 brumaire an XI, première représentation de *l'Homme au Masque de Fer*, ou les souterrains de la Bastille, pantomime historique en trois actes, anecdote du temps de Louis XIV. Cette pièce, mêlée de musique et à spectacle, est ornée de combats dans lesquels madame de Maintenon fera un combat au sabre.

— Advi a publique d'Lille.
 » Les comédi-ins d'Arcoen, de Roubaix, d'Wacqual et d'Waterlo tertou in sane adverteit l'public d'Lille qui véroner ô chirg dimminche trozieme jour du moe d'octopé 1803, pou y jué l'comedi. I baleront pou l'première piche *Hedgerie*, u *Vrene d'Norweg*, trajedi in chun morciau et pou l'deuzeime piche i baleron eune biel comedi pou rire, i feront tout chou qui podront pou merité vos complimin. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

1.ER NOVEMBRE 1856.

LE MEXICAIN. (1)

(SUITE.) — Voir le numéro du 29 octobre.

— Quoi! vous croyez qu'ils veulent se battre! mon cher monsieur, il faut les en empêcher.

— Ça n'est pas facile, qu'il me dit, et nous pourrions nous-mêmes y attraper quelque honneur.

— Il n'y a pas d'honneur qui tienne, je ne suis qu'une femme, et je vais leur parler.

Alors il descend avec moi, nous approchons et je reconnais mon fils, mon Edouard, qui tenait déjà deux gros pistolets dans ses mains et qui découvrait sa poitrine pour que sa chemise n'arrête les balles. En voyant ça, je ne fais ni une ni deux, je me mets devant lui, il me reconnaît à son tour, laisse tomber ses pistolets et se jette dans mes bras. Je croyais que c'était fini; mais v'la qu'il me quitte pour aller parler à l'oreille de ce monsieur d'Amérique qui n'est, je crois, qu'un empereur pour rire. Moi qui ne suis pas femme à en avaler facilement, je r'habille mon enfant, pendant que cet autre mon-

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.